



**LYCEE PROFESSIONNEL – CFA
JEANNE D'ARC**
3, Place de la Fraternité
33230 – SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

St Médard de Guizières, le 19 juin 2024.

**NOTE D'INFORMATION AUX STRUCTURES D'ACCUEIL ET TUTEURS DES ELEVES DE
1ère ASSP lors de leur Période de Formation en Milieu Professionnel**

Madame, Monsieur,

En raison de la nouvelle réforme du Bac Pro ASSP en vigueur depuis 2022, les élèves de 1^{ère} ASSP doivent réaliser un dossier sur leur période de PFMP.

Ce dossier répond à la compétence : « **travail et communication en équipe pluriprofessionnelle** »
Il fait partie d'une épreuve à valider pour l'obtention du baccalauréat sous la nomination E33.

Cette épreuve se déroule de la façon suivante :

- **Situation d'évaluation 1** : en fin de PFMP, un bilan portant sur l'ensemble des activités réalisées et des compétences mobilisées est mené par le tuteur et le professeur de spécialité à l'aide d'une grille d'évaluation sur les compétences suivantes :
- 3.1 Gérer ses activités en interagissant avec l'équipe professionnelle, dans une posture professionnelle adaptée
- 3.2 Traiter et transmettre des informations en intégrant les différents outils numériques
- 3.3 Participer à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels
- 3.5 Participer à l'accueil, à l'encadrement et à la formation de stagiaires, à l'accueil des nouveaux agents, des bénévoles
- **Situation d'évaluation 2** : en centre de formation :
- **Rédaction d'un dossier* réalisé durant la PFMP auprès d'une équipe de bio nettoyage.**

*En ce qui concerne le dossier, il doit permettre d'évaluer tout ou partie des compétences suivantes :

- 3.3 Participer à la démarche qualité et à la prévention des risques professionnels
- 3.4 Coordonner et conduire une équipe de bio nettoyage

TEL : 05.57.56.00.88  [page Facebook](#)  [lyceejda33](#)

Adresse e-mail : contact@esp-jarc.fr Site : www.etablissement-jeannedarc.fr



**LYCEE PROFESSIONNEL – CFA
JEANNE D'ARC**
3, Place de la Fraternité
33230 – SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES

L'élève a la trame de son dossier et doit respecter cette trame qu'il devra montrer impérativement à son tuteur - référent.

Quant au dysfonctionnement qu'il doit traiter, cela peut être : une anomalie, un évènement indésirable sur une prise en charge, un problème de logistique, d'organisation, une défaillance technique, un résultat non conforme en matière d'hygiène, de propreté mais encore cela peut concerner les matériels, les locaux, les produits d'entretien ou d'hygiène, le traitement du linge, la gestion des déchets, la restauration, les EPI, EPC...

Nous sommes bien conscients que cette nouvelle modalité d'épreuve risque de modifier l'organisation des services au sein de votre structure mais les impératifs de l'examen nous obligent à respecter de telles exigences.

Nous vous remercions vivement de votre compréhension et pour l'implication que vous apporterez à nos élèves dans le but d'élargir leur champ de compétences.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur nos sincères salutations et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Mme MENENDEZ
Coordinatrice pédagogique

Mme EDMOND
Référente ASSP

TEL : 05.57.56.00.88  [page Facebook](#)  [lyceejda33](#)

Adresse e-mail : contact@esp-jarc.fr Site : www.etablissement-jeannedarc.fr